

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
des Pays de l'Aigle**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

Séance du 17 juin 2026.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19

**DATE DE LA
CONVOCATION**

10/06/2026

OBJET

**Budget : Vote de l'Etat
Prévisionnel des Recettes et
des Dépenses de l'EHPAD
de Glos la Ferrière.**

Acte reçu en préfecture le

1^{er} juillet 2026

Publié en ligne le

1^{er} juillet 2026

Certifié exécutoire

La Vice-présidente,

Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du dix juin, se sont réunis pour un Conseil d'Administration dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Hugo DUPONT, Françoise GARCIA, Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Elisabeth JOSSET, Caroline LAGOUTTE, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Christine LOUATRON, Véronique LOUWAGIE, Patrice REINHART, Martine RICHARD, Brigitte SALVINI, Eric ZO.

Pouvoirs : Camille DAEL donne pouvoir à Hugo DUPONT
Wiener FLEURIMOND donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Corine LE BLÉVEC donne pouvoir à Christine LOUATRON
Sophie THERY donne pouvoir à Paule GOUIN

Absents excusés : Camille DAEL, Wiener FLEURIMOND, Corine LE BLÉVEC, Sophie THERY

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que l'EPRD de l'EHPAD de Glos la Ferrière doit être déposé chaque année 30 jours après réception de la dernière notification de financement ou le 30 juin dernier délai.

1.1 Les dépenses

1.1.1 Le groupe I

Le groupe I des dépenses progresse de 18.000€ entre l'EPRD 2025 et 2026, mais se situe 63.000€ plus bas que le réalisé 2025. L'immense majorité de ce décalage se situe sur trois lignes :

- D'abord l'électricité. Le contrat historique de l'EHPAD avait été conclu au moment du démarrage de la guerre en Ukraine et a vu ses coûts flamber de 2023 à 2025 pour atteindre son sommet (185.000€) en 2025. Un nouveau contrat signé pour janvier 2026 laisse envisager une réduction importante des dépenses d'abord en 2026 puis un résiduel en 2027 (vu la construction du contrat historique. L'augmentation de 18k€ entre les deux EPRD se situe sur cette ligne qui a été construite avec davantage de sécurité.
- L'alimentation a dépassé cette année son budget prévisionnel (133k en lieu et place des 120k prévus). Ce dépassement est lié à des factures de fin 2024 arrivées tardivement et glissant sur

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260617-2026-06-17-039-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

l'exercice 2025. La vigilance a été prise afin que le budget 2026 ne soit impacté de cette même manière.

- Les achats de matériel médical devraient également connaître une diminution entre les deux exercices. En effet, le contrat avec la pharmacie sur la fourniture de pilulier a été renégocié, passant de 1200€ par mois à 600€ par mois à compter d'avril 2026. Cette baisse devrait donc également impacter légèrement le budget 2027.

1.1.2 Le groupe II

Les dépenses de personnel représentent 68% de l'ensemble du budget de l'établissement. Ce taux est globalement stable d'une année sur l'autre.

En 2025, plusieurs éléments ont induit une diminution des salaires :

- Le départ du médecin coordinateur et la convention avec le groupement hospitalier de Vire avait transféré une partie des dépenses des charges salariales vers les comptes 621 de personnel extérieur à l'établissement.
- L'absence sur plusieurs mois de l'animateur avait induit une vacance de poste et donc une réduction des dépenses,
- L'absence d'une infirmière, non pleinement remplacé avait également induit cette réduction.

Pour 2026, l'ensemble des postes est couvert et il est attendu sans appel à du personnel extérieur à l'établissement (la ligne a été maintenue sur 5000€ en cas d'imprévu spécifique). Aussi, l'ensemble du budget se retrouve sur les rémunérations de personnel.

Le budget a été calculé sur un taux de remplacement idéal qu'il est parfois difficile d'atteindre dans le déroulé de l'exercice.

1.1.3 Le groupe III

Le prévisionnel di groupe III est en net recul entre 2025 et 2026. Ce recul est porté par :

- Une baisse importante des dotations aux amortissements (-27.5k), conséquence directe des baisses d'investissement de ces dernières années,
- Une diminution des coûts de location du matériel médical(-5k), les contrats de location de matériel ont été revu en cours d'année 2025 et les nouveaux tarifs validés sont bien inférieurs aux tarifs historiques
- Un retour à la moyenne des coûts de travaux et d'entretien du bâti.
- La fin du crédit (datant de 2015) de l'EHPAD.

Ainsi, le travail sur les révisions de contrat et la baisse des investissements permet de finaliser un groupe III de l'EPRD 2026 en net recul de 36k depuis l'EPRD 2025.

Il est également à noter que le loyer, renégocie en 2025 s'appuie d' dorénavant sur l'IRL et doit pouvoir voir son évolution contrôlée.

1.2 Les recettes

1.2.1 La section soin

Acte reçu en préfecture le

1^{er} juillet 2026

Publié en ligne le

1^{er} juillet 2026

Certifié exécutoire

La Vice-présidente,

Nathalie LENÔTRE



Le budget prévisionnel a été construit sur les bases de la dotation soin sans CNR ni soutien spécifique. Les seules recettes complémentaires à cette section se situent sur les remboursements de personnel. Au vu de l'évolution des remboursements sur ces dernières années, les montants ont été calculés avec sécurité pour garantir des résultats au moins égaux.

1.2.2 La section dépendance

Les recettes de la section dépendance ont été calculées en s'appuyant à la fois sur les recettes réalisées (hors CNR) 2025 et les évolutions de la dépendance des publics accueillis. Elle reste ainsi très proche des recettes (toujours hors CNR) de l'exercice passé.

1.2.3 La section hébergement

La section hébergement voit ses recettes évoluer positivement. Cette évolution s'appuie majoritairement sur le tarif différencié qui, voté en avril 2025 et revalorisé selon le taux directeur en janvier 2026, devrait porter la majorité de la progression. L'évolution du tarif hébergement (pour les résidents à l'aide sociale ainsi que pour les résidents les plus anciens) concourt également à cette amélioration.

L'évolution du forfait hospitalier (de 20 à 23€) en 2026 ainsi que l'évolution des publics accueillis viennent légèrement casser cette dynamique de croissance. En effet, l'âge grandissant du public, la réduction des durées de séjour et les évolutions des pathologies et dépendance ont induit ces dernières années davantage d'hospitalisation. Ces hospitalisations croissantes multipliées par un forfait hospitalier croissant induit une perte de recette pour l'établissement.

1.3 Le résultat comptable

L'ensemble des résultats des trois budgets atterrit sur un déficit de 83 888.09€.

Ce déficit se situe à 63.7% sur la section hébergement dont les coûts restent incompressibles et à 36.2% sur la section dépendance. La section soin tend finalement vers l'équilibre parfait (89€ de déficit prévisionnel en 2026).

La capacité d'autofinancement est également en baisse de 43 966.08. Le Fonds de roulement d'investissement progresse de 43 996.08€ quand le fonds de roulement d'exploitation baisse de 83 888.09€

Les réserves d'investissement et de fonctionnement (liées aux disponibilités ainsi qu'aux excédents liés à l'investissement et aux réserves et provisions) permettent d'envisager l'exercice sans risque de trésorerie.

2. Les investissements

Sur l'EPRD est proposé un investissement annuel de 40k€, afin de se trouver en deçà du seuil d'amortissement et d'ainsi limiter les impacts en fonctionnement de ces dépenses sur les années à venir. Néanmoins cette somme reste basse face aux besoins de l'établissement.

L'appel malade possédé par l'établissement n'a aucun système de levé de doute et ne peut permettre d'évaluation des besoins de la personne qui appelle sans déplacement. Les besoins simples d'hostellerie sont ainsi traités à équivalent des urgences médicales (chutes,...). Les équipes sollicitent dans le cadre de la qualité de vie au travail un système de levé

Acte reçu en préfecture le

1^{er} juillet 2026

Publié en ligne le

1^{er} juillet 2026

Certifié exécutoire

La Vice-présidente,

Nathalie LENÔTRE



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260617-2026-06-17-039-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

de doute permettant une meilleure prise en charge des urgences et une réponse plus sereine aux besoins d'hostellerie.

La création d'un WIFI établissement et d'un WIFI résident représente également un besoin marqué, tant pour faciliter la traçabilité des soins que pour apporter aux résidents cette nécessaire ouverture.

Ces besoins apparaissent aujourd'hui comme prioritaire et devraient représenter la majorité de l'investissement 2026.

Pour les années à venir, il est à noter que le mobilier de l'établissement le plus récent a 12 ans, et que nombre de chaises commencent à céder ou à montrer de la faiblesse. Aussi un investissement dans du mobilier sera nécessaire. Il en sera de même pour le véhicule TPMR de l'établissement permettant les sorties ou accès aux commerces des résidents. Il a cette année 24 ans et commence à montrer des signes de faiblesse.

3. Les perspectives des années à venir

3.1 Les recettes

Les évolutions liées au tarif différencié devraient continuer à permettre une progression des recettes sur l'exercice 2027 et encore un tout petit peu sur l'exercice 2028 pour atteindre globalement leur plein potentiel.

L'EHPAD n'a pas de possibilité d'action sur les autres recettes qui dépendent à 99% des forfaits soin, dépendance et du tarif aide-sociale.

3.2 Les dépenses

L'ensemble des dépenses a été largement réduite sur les exercices précédents, et les marges de progression en dépenses deviennent particulièrement faible.

Le contrat de livraison d'électricité devrait, en année pleine, être pleinement efficient en 2027

3.3 Les projections budgétaires

En s'appuyant sur ces évolutions ainsi que sur des taux directeurs de 1% tant en dépenses qu'en recettes, il est possible d'envisager une poursuite de la baisse des déficits sur 2027, 2028 et 2029 pour atteindre un niveau de 30 à 35.000€ d'ici 3 ans, face auquel l'EHPAD n'a plus de levier d'action :

- Un second tarif différencié semble compliqué au vu des revenus des habitants du territoire. Il risquerait de faire glisser davantage de résidents vers des demandes d'aide sociale devenant ainsi contre-productif tant pour l'EHPAD que pour les finances du Département.
- Le taux d'encadrement est bas et l'absence d'un animateur à temps plein est déjà préjudiciable pour les résidents. Il semble délicat de réduire davantage le personnel.
- L'ensemble des contrats a été revu, de la fourniture d'électricité au loyer, en passant par le matériel médical ou les contrats de maintenance.

Aussi seule la démarche de négociation sur le tarif à l'aide sociale, le tarif dépendance ou la dotation soin serait salvatrice.

Acte reçu en préfecture le

1^{er} juillet 2026

Publié en ligne le

1^{er} juillet 2026

Certifié exécutoire

La Vice-présidente,

Nathalie LENÔTRE



Budget prévisionnel - EHPAD de Glos la Ferrière

Dépenses				
compte	bp 2024	bp 2025	réalisé 2025	bp 2026
Groupe 1				
606 achats non stockés				
60611 eau et assainissement	30000	39000	39254,28	39000
60612 électricité	95000	117000	185037,64	150000
60621 combustibles & carburants	10000	11500	17296,42	15000
60622 produits d'entretien	18500	18500	19948,48	16000
60623 fournitures d'atelier	6000	6500	2413	2500
60624 fournitures administratives	1500	2000	946,66	1000
60625 fournitures scolaires, éducatives	200	300	0	200
606268 fournitures hôtelières	6300	6400	2852,54	3000
606261 couches, alèses et produits absorbants	18000	17500	0	16000
6063 alimentation	120000	124000	133845,36	120000
6066 fournitures médicales	30000	38000	31207,31	28000
6068 autres fournitures	500	500	848,18	250
611 services extérieurs				
61118	3500	2500	2368	2300
62 autres services extérieurs				
624 transport de bien, d'usagers	0	0	0	0
6251 déplacements, missions	300	300	0	200
6262 frais postaux et de télécommunication	4700	4700	0	4700
6281 prestation de blanchissage à l'extérieur	0	0	0	0
6282 prestation d'alimentation à l'extérieur	0	0	0	0
6283 prestation de nettoyage à l'extérieur	3700	4150	0	4250
6284 prestation d'informatique à l'extérieur	0	0	0	0
6287-6288 divers	30000	6000	0	5500
total du groupe 1	378200	398850	0	407900

Groupe 2				
62113 personnel extérieur à l'établissement	40000	35000	0	5000
622 rémunération intermédiaires et honoraires	0	0	0	0
631 impôts et taxes sur rémunération	0	0	0	0
6332 allocation logement	6000	6000	0	6100
6333 participation des employeurs CNFPT	13000	13000	0	13000
6334 cotisation au CDG	16000	16000	0	16000
637 autres impôts et taxes	550	500	0	
64131 rémunération du personnel non médical	1665900	1677000	0	1744190
643 rémunération du personnel handicapé	incluses dans le 641			
645 charges de sécurité sociale et de prévoyance				
646 personnes handicapées				
647 autres charges sociales				
648 autres charges de personnel				
total du groupe 2	1741450	1747500		1784290

Acte reçu en préfecture le

1^{er} juillet 2026

Publié en ligne le

1^{er} juillet 2026

Certifié exécutoire

La Vice-présidente,

Nathalie LENÔTRE



Groupe 3				
charges de gestion courantes				
6132 locations	150000	150000	150000	152000
61357 location de matériel médical	45000	45000	41609,98	36000
614 charges locatives	0	0	0	0
6152 entretiens et réparations sur biens immobiliers	95000	75000	46875	44000
61551 entretien et réparation de matériel médical	0	250	0	250
6161 primes d'assurance	50000	52500	41412,29	45000
617 études et recherches	0	0	0	0
6182 documentation	1000	250	0	0
6184 concours divers	7000	10500	0	10500
623 information publication, relations publiques	100	500	370,5	250
627 services bancaires	100	0	0	0
635 autres impôts (administration des impôts)	0	0	0	0
637 autres impôts et taxes	550	550	476,71	500
6512 redevance pour concession, brevets,...	2300	550	3278,46	550
653 contribution versée au groupement hospitalier	0	0	0	0
654 pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0	0
655 quotes part sur opérations faites en commun	0	0	0	0
6588 charges divers de gestion courantes	2500	20200	0	20500
charges financières	0	0	0	0
668 charges financières	545,79	368	185,48	200
charges exceptionnelles	0	0	0	0
671 charges exceptionnelles	2500	500	0	0
673 titres annulés sur exercice antérieur	2500	0	0	0
675 valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0	0	0
678 autres charges exceptionnelles	0	0	0	0
68111 dotations aux amortissements	49000	49000	69800	41000
total du groupe 3	408095,79	405168	0	350750
total des charges	2527745,79	2551518		2542940

Recettes				
compte	bp 2024	projections 2025	réalisé 2025	bp 2026
produits de la tarification				
732 produits à la charge de l'état	0	0		0
73511 produits à la charge de l'assurance maladie	915189,93	915189		945493,3
735211 produits à la charge du département	194000	207598		205000
735311 produits à la charge de l'utilisateur	1067180	1141023		1130326,31
73532 part afférente à la dépendance	105000	107100		107757
7358 produits à la charge d'autres financeurs	36187,56	36911		35475,3
738 produits à la charge d'autres financeurs	0	0		0
autres produits d'exploitation	0	0		0
70 produits	0	0		0
71 Production stockée	0	0		0
72 Production immobilisée	0	0		0
74 Subventions d'exploitation et participations	0	0		0
7588 Autres produits de gestion courante	3000	3000		6000
603 Variation des stocks (en recettes)	0	0		0
609/19/29 Rabais, remises et ristournes	0	0		0
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	85000	55000		25000
6459/ 69/79 Remboursements sur charges	0	0		0
6489 Fonds de compensation des cessations d'activité	0	0		0
produits financiers, exceptionnels,...	0	0		0
76 produits financiers	0	0		0
771 produits exceptionnels sur opération de gestion	0	0		0
773 mandats annulés sur exercices antérieurs	500	1000	7384,37	5000
total des produits	2406057,49	2466821		2460051,91
			résultat prévisionnel	- 82 888,09 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- **VOTE** l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2026 de l'EHPAD de Glos la Ferrière.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
 061-200072387-20260617-2026-06-17-039-DE
 Date de télétransmission : 01/07/2026
 Date de réception préfecture : 01/07/2026

Acte reçu en préfecture le

1^{er} juillet 2026

Publié en ligne le

1^{er} juillet 2026

Certifié exécutoire

La Vice-présidente,

Nathalie LENÔTRE

